



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du mercredi 16 juin 2021
19 h 00

Rencontre dans le gymnase de l'école

Compte rendu

1. Présence et quorum

À 19 h16, Mme Ménaïque Légaré-Dionne ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum.

Sont présents (par ordre alphabétique) :

- Mme Roberta **A**guirre Obregon, substitut des parents.
- Mme Marie-Claude **B**ernier, représentante des enseignant.e.s
- M. Hugues **C**hantal, représentant des parents;
- M. Christophe **D**errien, représentant des parents;
- Mme Jolène **G**authier, représentante des professionnel.le.s;
- Mme Mélissa **G**ourdeau St-Denis, représentante des parents;
- Mme Marie-France **L**avoie-Sergerie, substitut des parents.
- Mme Ménaïque **L**égaré-Dionne, représentante des parents;
- Mme Mélissa **M**artel, directrice;
- M. Matthieu **P**lante, représentant des parents;
- Mme Catherine **V**eilleux, représentante des enseignant.e.s.

Excusés :

- Mme Intissar **C**hérif, représentante des enseignant.e.s;
- Mme Annik **J**obin, représentante du service de garde;
- M. François **L**apointe, représentant des enseignant.e.s;

M. Christophe Derrien se propose comme secrétaire de séance. Mme Ménaïque Légaré-Dionne propose l'adoption de cette proposition et cette dernière est appuyée par Mme Jolène Gauthier. Aucune des personnes présentes ne s'y oppose.

M. Matthieu Plante se propose pour être en charge du respect du temps de séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Ménaïque Légaré-Dionne demande à ce qu'au point 3, la date du 24 mars 2021 soit changée pour le 12 mai 2021.

CONSIDÉRANT que Mme Mélissa Martel et Mme Ménaïque Légaré-Dionne ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 16 juin 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école Saint-Albert-le-Grand et qu'aucune des personnes présentes ne propose d'ajout;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Hugues Chantal appuyée par Mme Catherine Veilleux, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour incluant la modification proposée pour la séance ordinaire du 16 juin 2021 au conseil d'établissement de l'école Saint-Albert-le-Grand;

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021

Mme Ménaïque Légaré-Dionne précise qu'au point 7.1 la soumission finale reçue pour l'activité de sérigraphie à l'école exclut les chandails.

Mme Marie-France Lavoie-Sergerie demande à ce qu'au point 8.1 la date du 29 mars 2021 soit changée pour le 29 mai 2021

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement de l'école Saint-Albert-le-Grand ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Matthieu Plante appuyée par Mme Roberta Aguirre, présents lors de la séance ordinaire du 12 mai 2021, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER, avec les modifications demandées, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021.

4. Suivis au procès-verbal

4.1 Logo

Mme Mélissa Martel indique que Mme Catherine Veilleux propose d'impliquer les 4 classes du 3^e cycle dans la réalisation du logo de l'école Saint-Albert-Le-Grand. De cette implication découleront, par exemple, des explications de ce qu'est un logo et de son impact.

Dans ce processus, une présélection de logos pourra être faite par les membres du conseil d'établissement de l'école Saint-Albert-Le-Grand avant d'envoyer le logo sélectionné au service des communications de la CSSDM pour validation.

4.2 Membre du CA du CSSDM

Mme Mélissa Martel précise que pour être sur le CA de la CSSDM, un parent doit être membre d'un CÉ, mais aussi être élu lors de l'AGA sur le comité de parents. Présentement au conseil d'établissement de l'école Saint-Albert-le-Grand, les représentantes au comité de parents sont Mme Ménaïque Légaré-Dionne et Mme Mélissa Gourdeau St-Denis.

4.3 ENI

Mme Ménaïque Légaré-Dionne explique que des discussions ont eu lieu entre les parents du conseil d'établissement de l'école Saint-Albert-le-Grand. Suite à ces discussions, les parents considèrent que les campagnes de levée de fonds sont plutôt pour des activités offertes aux enfants que pour des équipements de l'école.

Les parents du conseil d'établissement de l'école Saint-Albert-le-Grand ne recommandent donc pas d'acheter des ENI à même les fonds de l'OPP.

4.4 Départ Mélissa : Mme Cool

Mme Mélissa Martel explique sa décision de quitter l'école Saint-Albert-Le-Grand et fait le constat que l'école Saint-Albert-Le-Grand a une équipe-école extraordinaire et des parents très présents pour les enfants.

Mme Mélissa Martel annonce aussi que la nouvelle directrice sera Mme Guylaine Cool, une directrice d'expérience qui a notamment exercé dans les centres de formation d'adultes.

5. Correspondances

Il n'y a aucune correspondance.

6. Les Rapports et la reddition de comptes

6.1 Budget 2021-2022

Mme Mélissa Martel présente 2 documents :

Document Situation financière – Exercice 2020-2021 – Sommaire CE

- Fonds 1, 7, 6 : seulement le fonds 1 est en déficit notamment à cause des besoins liés à la pandémie et la désinfection des locaux. Un aide-concierge a été ajouté, mais a seulement été financé 50% par la CSSDM, le reste est venu du fonds 1.
- Fonds 3 : argent en salaire pour libération d'enseignant. Fonds positif, mais remis en fin d'année scolaire aux écoles en déficit.
- Fonds 7 : dernière année de budget École montréalaise. Le surplus sera utilisé pour les finissants avec notamment un BBQ, un bar à bonbons et un album de finissants.
- Fonds 4 et 9 : 46 676 \$ fonds des parents de l'OPP.
- Fonds 6 (Service de garde) : surplus de 21 161 \$ qui sera utilisé pour la mise en place d'une structure de 3 étages pour faire de la culture hydroponique.
- Fonds 6 (allocation supplémentaire) : surplus de 125 996 \$ dont une partie risque de retourner au gouvernement
- Les autres fonds sont contrôlés en central et donc non négociables.

Préparation budgétaire – rapport adopté par le conseil d'établissement

L'école Saint-Albert-le-Grand a un indice de défavorisation de 7. Le versement de l'École montréalaise en 2021 est le dernier et il ne sera plus disponible en 2021-2022.

M. Hugues Chantal fait une proposition d'avoir une réflexion en interne sur le découpage des écoles du quartier et notamment des zones d'affectation afin de faire une proposition à la CSSDM pour mieux répartir les écoles dans ces zones.

M. Hugues Chantal demande à Mme Ménaïque Légaré-Dionne de planifier une rencontre spécifique sur ce point.

M. Hugues Chantal propose que le budget soit adopté sous réserve d'annoncer à la CSSDM que celui-ci devrait prendre en compte la répartition des écoles dans les zones que nous nous proposons de faire et que le budget soit basé sur des critères réels d'élaboration du budget.

CONSIDÉRANT que les informations présentées dans les documents appuyant le budget 2021-2022 ne prennent pas en compte la répartition des écoles dans les zones d'affectation et que le budget n'est pas basé sur des critères réels d'élaboration d'un budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Matthieu Plante appuyée par Mélissa Gourdeau St-Denis, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER AVEC RÉSERVE le budget 2021-2022.

7. Les rapports de l'OPP

7.1 Chandails

Mme Ménaïque Légaré-Dionne fait le point sur l'activité Chandails qui selon les enseignantes présentes a été un vif succès.

Mme Jolène Gauthier propose que les chandails soient donnés en début d'année plutôt qu'en fin d'année afin de les porter plus souvent au cours de l'année et de créer un meilleur sentiment d'appartenance.

7.2 Reconnaissance du personnel de l'école

Mme Ménaïque Légaré-Dionne annonce qu'une soumission de 157 \$ a été soumise par l'OPP pour des viennoiseries afin de souligner l'implication du personnel de l'école.

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission est très acceptable pour faire un geste de reconnaissance envers le personnel de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Hugues Chantal, appuyée par M. Christophe Derrien, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la soumission de 157 \$.

8. TRAVAUX DU CONSEIL:

8.1 Agrandissement

Mme Mélissa Martel annonce qu'il y aurait possiblement une pénurie de béton ou de fenestrations dans le milieu de la construction, mais que, jusqu'à maintenant, ceci n'affecterait pas les travaux d'agrandissement et qu'elle n'a reçu aucune mauvaise nouvelle à ce sujet.

M. Christophe Derrien fait part de ses inquiétudes par rapport à un certain manque de sécurité autour de l'école lors des manœuvres de gros camions le matin au moment de la rentrée des classes. Mme Mélissa Martel fera le suivi sur le sujet avec le chef de chantier.

8.2 Plan de lutte

Mme Mélissa Martel annonce que le Plan de lutte se trouve aux pages 12 et 13 du document intitulé MON CODE DE VIE 2021-2021

M. Christophe Derrien note qu'il y a des CSDM qui doivent être changés pour CSSDM et demande à ce que l'adresse courriel de Mme Jolène Gauthier soit rajoutée après son numéro de téléphone.

CONSIDÉRANT que le plan de lutte proposé correspond à ce qui est attendu dans ce genre situation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Catherine Veilleux, appuyée par M. Hugues Chantal, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le plan de lutte avec les changements proposés.

8.3 Cahiers d'activités et effets scolaires anglais

Mme Mélissa Martel présente le document des modifications des frais de charges aux parents pour l'année 2021-2022 et notamment les frais liés aux cahiers d'anglais.

CONSIDÉRANT que les modifications demandées sont raisonnables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Roberta Aguirre, appuyée par M. Christophe Derrien, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER les frais demandés aux parents pour l'achat des cahiers d'anglais.

8.4 Code de vie

Mme Mélissa Martel annonce que le Code de vie à proprement parler se trouve aux pages 1, 2 et 3 du document intitulé MON CODE DE VIE 2021-2021

Mme Mélissa Martel explique que Mme Catherine Veilleux a proposé d'enlever les règles et considérations sur les vêtements portés par les filles, car elles étaient contraignantes et non représentatives de la réalité actuelle.

M. Christophe Derrien note qu'il y a des CSDM qui doivent être changés pour CSSDM, propose également d'enlever la **partie 'et j'en suis fier'** dans la section 'Je respecte les autres, ils sont importants'.

Aussi, M. Christophe Derrien propose de bien différencier les phrases qui s'adressent aux enfants et celles qui s'adressent aux parents ainsi que d'inclure le féminin inclusif dans le document.

Enfin, M. Christophe Derrien demande de choisir un mot plus simple que 'exhaustif' à la page 3 afin d'être compris par les petits comme les grands.

CONSIDÉRANT que le Code de vie est conforme aux attentes sur ce point;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Christophe Derrien, appuyée par Mme Roberta Aguirre, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le Code de Vie en y incluant les modifications proposées.

8.5 Rentrée progressive

Mme Mélissa Martel propose que l'arrivée des différents cycles soit décalée de 30' entre les cycles pour faciliter la rentrée de toutes et tous (équipe-école et enfants) :

- 8 h 10 : 1^{er} cycle
- 8 h 45 : 2^e cycle
- 9 h 15 : 3^e cycle

CONSIDÉRANT que cette proposition permettra de faciliter la rentrée 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Roberta Aguirre, appuyée par Mme Ménaïque Légaré-Dionne, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ces changements pour la rentrée progressive.

8.6 Calendrier scolaire

M. Christophe Derrien annonce que dans le calendrier scolaire approuvé par l'OPP, la date du 26 janvier apparaît comme journée pédagogique pour l'équipe-école, mais aussi pour la direction. Ceci donne un total de 13 journées pédagogiques au lieu de 12.

Mme Mélissa Martel avise donc que la journée #6 sur le calendrier sera enlevée et le calendrier de nouveau soumis à l'approbation de l'OPP avant envoi aux parents.

8.7 Nouvelles du SDG

En l'absence de Mme Annick Jobin, Mme Mélissa Martel annonce que le service de garde a présentement :

- 250 enfants en régulier
- 85 enfants en sporadique
- Soit environ 335 sur 382

Mme Mélissa Martel demande de porter attention au Cahier des Règlements du SDG 2021-2022 et notamment sur le fait qu'aucun changement majeur n'a été apporté sur cette version. Cependant en page 10, les frais de garde des enfants sporadiques (à la carte) ont été augmenté de 3.50 \$ à 3.75 \$ pour le bloc matin préscolaire et de 8.15 \$ à 8.25 \$ pour le bloc PM.

À la page 13, les faits de retard passent de 1.65 \$ la minute au lieu de 1.50\$ la minute pour un total MAX de 49.50 \$ au lieu de 45.00 \$

CONSIDÉRANT que ces changements reflètent la réalité du SDG;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Ménaïque Légaré-Dionne, appuyée par Mme Roberta Aguirre, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER Cahier des Règlements du SDG 2021-2022.

Mme Mélissa Martel annonce aussi que l'application *Kouloo* était gratuite la première année, mais est payante à partir de la deuxième année à raison de 3 \$ par mois ou 20 \$ pour l'année par parents.

La somme sera proposée aux parents et proposée d'être acceptée de façon individuelle.

8.9 Sorties

Mme Mélissa Martel propose que pour la fête de la rentrée une animation de théâtre, les Sœurs Kif-Kif, soit mise en place.

Le coût serait d'environ 2000 \$ pour une représentation à tous les enfants et pourrait avoir lieu le vendredi 10 septembre 2021.

Les membres présents du conseil d'établissement de l'école Saint-Albert-le-Grand engagent la direction et la responsable de l'OPP à poursuivre dans cette direction et d'ores et déjà évaluer la possibilité de tenir une représentation à la date donnée.

Mme Ménaïque Légaré-Dionne enverra la proposition finalisée de l'événement de la rentrée pour adoption par courriel par le conseil d'établissement de l'école Saint-Albert-le-Grand.

8.9 Assemblée générale / élection

Mme Mélissa Martel rappelle que la date de l'AG de l'école Saint-Albert-le-Grand sera le 9 septembre 2021 et qu'il y aura 3 postes en élection :

- Mme Ménaïque Légaré-Dionne
- M. Matthieu Plante
- Mme Roberta Aguirre qui remplace Sandra Hamel

9. Affaires nouvelles

Il n'y a aucune affaire nouvelle

10. Levée de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Ménaïque Légaré-Dionne, il est résolu à l'unanimité,

DE LEVER la séance ordinaire à 22 h 05.

11. Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents de la commission scolaire.

Ce point est remis à la prochaine réunion du conseil d'établissement de l'école Saint-Albert-le-Grand.

Mme Mélissa Martel
Directrice

Mme Ménaïque Légaré-Dionne
Présidente du Conseil d'établissement